

Débat d'orientation des finances publiques – juillet 2016

Présentation du projet de loi de finances pour 2017

Ce document « tiré à part » complète le rapport pris en application de l'article 48 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) transmis au Parlement.

Depuis le début de la législature, les efforts menés année après année ont conduit à une nette diminution de la dépense de l'État. La dépense totale de l'État (hors dépenses exceptionnelles) est en effet passée de 395,2 Md€ en LFI 2013 à 385,9 Md€ en LFI 2016 à périmètre constant, soit une baisse de 9,4 Md€ depuis le début de la législature. La dépense de l'État hors charge de la dette et pensions a, quant à elle, été réduite de 303,2 Md€ en LFI 2013 à 295,2 Md€ en LFI 2016, soit une baisse de 8 Md€.

<i>format 2016, en Md€</i>	LFI 2013	LFI 2014	LFI 2015	LFI 2016	Évolution 2016/2013
Dépense de l'État hors charge de la dette et pensions	303,2	300,6	296,2	295,2	-8,0
Total des dépenses de l'État	395,2	392,7	386,2	385,9	-9,4

En 2017, le Gouvernement propose de mobiliser des moyens supplémentaires en faveur de trois secteurs prioritaires, l'éducation et la jeunesse, la sécurité et l'emploi, tout en respectant l'objectif d'une diminution du déficit public à 2,7 % du PIB.

La dépense de l'État augmentera donc de 2,7 Md€ en PLF 2017 et de 3,3 Md€ hors charge de la dette et pensions. Sur l'ensemble de la législature (de la LFI 2013 au PLF 2017), la dépense de l'État aura donc baissé de 6,7 Md€ et de 4,6 Md€ hors charge de la dette et pensions.

<i>format 2016, en Md€</i>	2013	2017	Évolution 2017/2013
Dépenses de l'Etat hors charge de la dette et pensions	303,2	298,5	-4,6
Total des dépenses de l'Etat	395,2	388,5	-6,7

En cinq ans, la politique menée par le Gouvernement aura à la fois réduit nettement la dépense de l'État et dégagé de nouveaux moyens pour soutenir l'emploi, former la jeunesse et répondre au défi sécuritaire dans le contexte de la menace terroriste. La politique budgétaire ainsi menée aura permis de faire face au contexte économique dégradé de la première partie de la législature tout en dégageant les moyens nécessaires aux politiques prioritaires.

Le budget pour 2017 dégagera donc des **moyens supplémentaires à hauteur de 7 Md€ en faveur des secteurs prioritaires**, au-delà de ce qui avait été envisagé ce printemps, afin :

- **d'accélérer la reprise de l'emploi** conformément à l'objectif du plan d'urgence détaillé au début de l'année par le Président de la République, afin d'encourager l'embauche dans les PME, d'augmenter l'offre et le nombre de formations et de faciliter l'embauche des moins qualifiés. Ce plan représente un effort supplémentaire de l'ordre de 2,0 Md€ en 2016 et en 2017, avec la prolongation de la prime à l'embauche ;
- **de renforcer les moyens de la défense, de la police, de la gendarmerie nationale et de la justice** pour assurer la sécurité des Français à la suite des attentats de l'année 2015. Des moyens seront également dégagés pour assurer la sécurité de nos sites culturels et de nos implantations à l'étranger. Ces renforts représentent un total de près de 2 Md€ en 2017. Pour la première fois depuis 2009 une loi de programmation militaire aura non seulement été tenue mais même dotée de nouveaux moyens en cours de programmation, compte tenu du contexte international ;
- **de franchir une étape supplémentaire au bénéfice de l'école et des universités, notamment en revalorisant les métiers de l'Éducation nationale, et soutenir davantage la jeunesse** à travers la montée en puissance du service civique. Cette dynamique se traduira par une hausse des moyens de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'ordre de 3 Md€ en 2017.

Pour 2016, le financement de ces priorités est assuré dans les enveloppes de crédits de la LFI ou par redéploiement. Les instruments de régulation budgétaire infra-annuels disponibles sont pleinement mobilisés. Le plan d'urgence pour l'emploi est ainsi financé par des économies supplémentaires sur l'État, mises en œuvre par le décret d'avance du 2 juin 2016, ainsi que sur d'autres sous-secteurs des administrations publiques (programme d'investissements d'avenir, administrations de sécurité sociale). Une mise en réserve complémentaire de crédits a également été effectuée début avril 2016 pour 1,8 Md€. À fin juin, la réserve de précaution représente près de 11 Md€, soit un niveau élevé par rapport aux années précédentes. Les dépenses non prévues en LFI 2016 seront donc financées par redéploiement sur le champ de la norme de dépenses dans le

cadre du schéma de fin de gestion qui sera arrêté par le Gouvernement à l'automne et qui se traduira dans le PLFR de fin d'année.

Pour 2017, ces dépenses prioritaires seront partiellement compensées par des économies réalisées sur les ministères non prioritaires, d'une part, et grâce à la baisse de 1,1 Md€ du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne par rapport à la LFI 2016, d'autre part. Au total, les crédits de l'État, hors dotations aux collectivités territoriales, seront relevés de l'ordre de 6,1 Md€ par rapport à la LFI 2016, et de 5,6 Md€ par rapport au niveau planifié à l'occasion du programme de stabilité pour l'année 2017. Ce rehaussement sera intégralement alloué à ces priorités essentielles : emploi, sécurité, éducation et jeunesse.

Les concours aux collectivités locales baisseront de 2,8 Md€ par rapport à la LFI 2016, soit de 1,2 Md€ de moins que l'évolution planifiée dans le programme de stabilité.

En conséquence, la dépense totale de l'État hors charge de la dette et pensions et y compris concours aux collectivités locales augmente de 3,3 Md€ par rapport à la LFI 2016.

Toutefois, sur l'ensemble de la législature, entre la **LFI 2013 et le PLF 2017, la dépense de l'État hors charge de la dette et pensions aura diminué de près de 5 Md€ à périmètre constant.**

Cette baisse nominale des dépenses de l'État représente un effort sans précédent qui a permis de réduire le déficit budgétaire et contribué à la réduction du déficit des administrations publiques, passé de -4,8 % du PIB en 2012 à -3,6 % en 2015 et un objectif de -2,7 % en 2017, tout en finançant les baisses de prélèvements obligatoires favorisant le renforcement de la compétitivité des entreprises, l'emploi et le pouvoir d'achat.

Enfin, le maintien des taux d'intérêt à un niveau historiquement bas confirme le caractère prudent du scénario de taux retenu lors de la construction du programme de stabilité. À fin juin, l'OAT 10 ans française s'échange à un taux record, inférieur à 0,2 %. Dans ce contexte, sous l'hypothèse d'une remontée progressive de ce taux à 1 % fin 2016 puis 1,75 % fin 2017, la charge de la dette serait allégée de 0,5 Md€ en comptabilité nationale l'an prochain, par rapport au niveau prévu dans le programme de stabilité. En comptabilité budgétaire, la charge de la dette diminuerait de plus de 2 Md€ en 2017.

Y compris charge de la dette et pensions, la dépense de l'État aura diminué de plus de 6 Md€ de 2013 à 2017 à périmètre constant, soit plus de 12 Md€ sous le niveau résultant d'une application de la norme « zéro volume » sur 5 ans, norme globalement appliquée sur la période 2002-2012.

En Md€	LPFP 2017 (format 2016)	LFI 2016	PLF 2017	Écart PLF 2017 - LFI 2016
Dépenses des ministères	222,9	224,7	232,0	7,2
Crédits des ministères	214,0	216,1	223,4	7,3
Taxes affectées plafonnées	9,0	8,6	8,6	0,0
<i>dont taxes affectées</i>	<i>9,2</i>	<i>9,1</i>	<i>9,0</i>	<i>-0,1</i>
<i>dont contributions exceptionnelles</i>	<i>-0,2</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,4</i>	<i>0,0</i>
Prélèvement sur recettes (PSR) au profit de l'Union européenne	21,5	20,2	19,1	-1,1
Total hors dette, pensions et concours aux collectivités locales	244,4	244,9	251,1	6,1
Transferts aux collectivités locales (PSR et mission RCT*)	46,3	50,3	47,4	-2,8
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	<i>29,3</i>	<i>33,2</i>	<i>30,7</i>	<i>-2,5</i>
<i>dont fond de soutien à l'investissement local</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,5</i>	<i>0,3</i>
<i>dont autres</i>	<i>17,0</i>	<i>16,9</i>	<i>16,2</i>	<i>-0,7</i>
Total des dépenses de l'État, hors charge de la dette et pensions	290,7	295,2	298,5	3,3
Charge de la dette**	49,5	44,5	42,2	-2,3
Contributions au CAS Pensions**	48,4	46,2	47,9	1,6
Total des dépenses de l'État¹	388,6	385,9	388,5	2,7

Évolution des dépenses sous norme en valeur	3,3
Effort supplémentaire hors norme de dépense***	-0,1
Hausse des dépenses	3,2

* Hors réserve parlementaire, intégrée aux dépenses du budget général.

** Les dépenses de charge de la dette et les contributions au CAS Pensions, qui entrent dans le champ de la norme en volume, sont calculées sur la base des hypothèses macro-économiques sous-jacentes au dernier programme de stabilité. Elles seront actualisées en vue du dépôt du PLF.

*** Dépenses du CAS "gestion du patrimoine immobilier de l'État".

¹ Cette présentation inclut les prélèvements sur recettes et les taxes affectées plafonnées. Elle n'intègre pas les remboursements et dégrèvements, ainsi que les dépenses réalisées sur fonds de concours et attribution de produits.

Le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne (PSR-UE)

Lors du Conseil européen de février 2013, les chefs d'État et de Gouvernement se sont accordés sur le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne pour les années 2014-2020 à hauteur de 1 024 Md€ sur sept ans en crédits de paiement. Cette trajectoire budgétaire conforte les priorités de l'Union européenne en faveur de la croissance, l'emploi, la recherche, la politique de cohésion et la politique agricole commune, ainsi que la politique extérieure. Le projet de budget européen pour 2017 s'inscrit dans ce cadre.

L'année 2017, quatrième année du cadre financier pluriannuel, correspond à la poursuite de la clôture des programmes de l'ancienne programmation financière pluriannuelle (2007-2013) et de la montée en charge des nouveaux programmes, en particulier ceux liés à la croissance, l'emploi et l'investissement, tel le Fonds européen d'investissement stratégique (FEIS), et ceux permettant de faire face à la crise migratoire et à la lutte contre le terrorisme.

Le budget de l'Union européenne est financé par quatre types de ressources : des ressources propres dites traditionnelles (droits de douane et cotisations sur le sucre), collectées par les États membres pour le compte de l'Union, une ressource assise sur une assiette de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) harmonisée, une ressource fonction du revenu national brut (RNB) de chaque État membre, dite ressource d'équilibre, et des recettes diverses (solde de l'exercice antérieur, amendes, impôts et cotisations sociales). Hormis les ressources propres traditionnelles qui sont directement reversées au budget européen, la contribution de la France prend la forme d'un prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne (PSR-UE).

En 2017, le PSR-UE est évalué, sur la base des dernières informations disponibles au mois de juin, à 19,1 Md€, soit - 1,3 Md€ par rapport au montant prévu dans le programme de stabilité. Cette diminution s'explique par la révision, par la Commission européenne, des hypothèses macroéconomiques qui fondent le calcul de cette contribution, intervenue en mai 2016. Elle tient compte des dernières informations disponibles sur l'exécution du budget européen 2016 ainsi que du projet de budget 2017 présenté par la Commission européenne le 30 juin dernier, qui traduit notamment le retard dans le démarrage de la nouvelle programmation et qui induit donc un moindre besoin de financement de l'Union européenne en crédits de paiement. Cette prévision intègre également la contribution de la France pour 2017 à la facilité pour les réfugiés en Turquie.

1. L'effort transversal d'économies de l'État et de ses agences se poursuivra

La rationalisation des dépenses de fonctionnement des ministères se poursuivra, notamment à travers la réforme de la politique immobilière de l'État (PIE) annoncée en janvier 2016. Ses principales mesures seront pleinement opérantes dès 2017. Il s'agit notamment de renforcer les acteurs en charge de cette politique, l'État propriétaire en particulier, de réaffirmer le caractère transversal et interministériel de la PIE, et d'étendre le périmètre du compte d'affectation spéciale "immobilier" dès 2017.

Le renforcement de la fonction achats augmentera sa contribution à l'effort d'économies. La création de la Direction des achats de l'État (DAE) en 2016 poursuit les objectifs suivants : 1/ amplifier les économies sur les achats réalisés chaque année en les faisant passer de 500 à 700 M€ par an, sur un périmètre de dépenses annuelles de l'État et de ses opérateurs

représentant environ 28 Md€ (hors défense et sécurité) ; 2/ améliorer la politique d'achat de l'État et les compétences des acheteurs publics.

Une conférence des achats de l'État, regroupant des représentants de tous les ministères, délibèrera des grandes orientations de la politique des achats. Un comité des achats des établissements publics de l'État, placé auprès du DAE, examinera toute opportunité de mutualiser des achats entre établissements publics et les autres services de l'État.

Des efforts similaires seront appliqués sur **les dépenses des agences**, dans la continuité de ceux déjà mis en œuvre lors des lois de finances initiales pour 2015 et 2016. En particulier les plafonds de taxes affectées seront en légère baisse et les effectifs (hors universités) poursuivront leurs baisses. Les trésoreries excédentaires continueront à être réduites par des prélèvements sur fonds de roulement.

2. Le financement des priorités gouvernementales et les mesures d'économies ciblées

Le PLF 2017 dégagera des moyens importants pour les secteurs prioritaires de l'action du Gouvernement. Ainsi, les efforts engagés en 2016 en faveur de la jeunesse, de l'emploi et de la sécurité seront poursuivis.

a. La priorité en faveur de la sécurité des français

Depuis début 2015, le Gouvernement a considérablement renforcé les moyens de lutte contre le terrorisme, dès la gestion 2015 et en LFI 2016. Le PLF pour 2017 intégrera ainsi les crédits nécessaires aux créations nettes de postes, qui porteront principalement sur les ministères de l'Intérieur et de la Justice.

Sur le périmètre du ministère de l'Intérieur, 2 286 emplois seront créés dans la police et la gendarmerie, dont 1 786 au titre du plan de lutte antiterrorisme et du pacte de sécurité. 500 suppressions d'emplois seront prévues sur les préfetures, au titre du « plan préfetures nouvelle génération ». Le budget du ministère progressera de 863 M€ au global. Ces moyens contribueront à financer les dotations en équipement des forces de sécurité.

Les créations d'emplois à la Justice se poursuivront en 2017 (+2 100 ETP), notamment pour consolider les moyens de lutte contre le terrorisme et renforcer les juridictions et les établissements pénitentiaires. Les crédits du ministère augmenteront de 295 M€ afin d'améliorer le fonctionnement des juridictions et de financer les mesures décidées dans le cadre de la lutte contre la radicalisation. Par ailleurs, conformément à la loi portant application des mesures relatives à la justice du XXI^{ème} siècle, l'aménagement de pôles sociaux dans les tribunaux de grandes instances sera financé.

Les crédits de la mission « Défense », hors contributions au CAS « Pensions », augmenteront en 2017 de 600 M€ par rapport à la LFI 2016 pour atteindre 32,4 Mds€. En intégrant les recettes de cessions, notamment immobilières, les ressources totales s'établiront à 32,7 Mds€, soit 0,4 Md€ de plus que le prévoit la loi du 28 juillet 2015 portant actualisation de la programmation militaire pour les années 2015 à 2019.

C'est ainsi la première fois qu'une loi de programmation militaire est respectée. Elle est

même dotée de nouveaux moyens en cours d'exécution.

Ces moyens nouveaux traduisent dans la loi de finances les décisions sur les effectifs de la Défense que le Président de la République a prises après les attentats de novembre 2015 et qu'il a annoncées devant le Congrès.

Ils permettront de financer le renforcement de 10 000 postes au total sur les années 2017 à 2019 des effectifs du ministère de la Défense prévus dans la loi de programmation militaire, ainsi que les coûts de fonctionnement et d'équipement associés. Ils permettent en outre de prendre en compte les contraintes spécifiques des armées en termes d'activité et de condition militaire.

Par ailleurs, un effort complémentaire est prévu sur le périmètre du ministère des affaires étrangères, pour la sécurité des postes et communautés françaises à l'étranger, et du ministère de la culture, pour la protection des établissements culturels.

b. Les efforts en faveur de la jeunesse et de l'éducation

Les efforts en faveur de la jeunesse seront amplifiés, à travers la progression des moyens du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Sur le périmètre du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les priorités en matière d'emploi seront confirmées. Les créations d'emplois se poursuivront (+ 11 662 ETP) afin d'assurer la réalisation de l'engagement du Président de la République de créer 60 000 postes dans l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et la recherche sur le quinquennat. S'agissant de l'enseignement scolaire, et conformément aux annonces du Gouvernement en faveur de la jeunesse le 11 avril 2016, les bourses de lycée seront revalorisées dès la rentrée scolaire 2016. Par ailleurs, l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) des enseignants du premier degré sera portée à 1 200 € par an dès la rentrée 2016.

S'agissant de la recherche et de l'enseignement supérieur, conformément à l'engagement présidentiel, 1 000 emplois supplémentaires seront créés et les moyens seront significativement augmentés par rapport à la LFI 2016 (+850 M€). Ils permettront notamment de

financer les engagements du Président de la République en faveur de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Par ailleurs, le plan en faveur de la jeunesse prévoit la création d'une aide à la recherche du premier emploi qui concernera 126 000 apprentis ou jeunes diplômés qui pourront toucher une aide correspondant à leur bourse étudiante jusqu'à 4 mois après l'obtention de leur diplôme, ainsi que l'augmentation des bourses pour 25 000 étudiants issus des classes moyennes.

Dans le même temps, l'ensemble des opérateurs du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche poursuivra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les moyens du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports seront revus à la hausse, conformément à l'engagement du Président de la République de généraliser progressivement le service civique. En 2017, 400 M€ permettront à 180 000 jeunes de bénéficier du dispositif, soit une hausse de 100 M€ par rapport à 2016.

Les moyens du ministère de la culture et de la communication seront en progression par rapport à la LFI pour 2016 de 170 M€. Ils permettront un soutien renforcé à la création ainsi qu'à l'éducation artistique et culturelle. Par ailleurs, le produit croissant de la contribution à l'audiovisuel public (CAP) permettra d'accompagner les efforts de réforme des sociétés de l'audiovisuel public.

c. Le soutien à l'emploi et la lutte contre le chômage

Dans la continuité du plan d'urgence en faveur de l'emploi annoncé au début de l'année 2016, le Gouvernement consolidera les moyens du ministère de l'emploi à un niveau élevé. La forte hausse des crédits du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de plus de 1,8 Md€ par rapport à la LFI 2016, permettra d'assurer le financement des mesures de soutien à l'emploi. En particulier, la prime à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises instaurée en 2016 sera prolongée pour l'année 2017. Par ailleurs, un effort important en faveur de la formation sera consenti. Ce dispositif sera complété par 280 000 emplois aidés (dont 35 000 emplois d'avenir pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes). **Enfin, les crédits du ministère permettront de financer l'entrée de 150 000 nouveaux jeunes dans la garantie jeunes.**

d. Des économies ciblées permettant le financement des nouvelles priorités

Les crédits du ministère des affaires sociales et de la santé tiendront compte des mesures annoncées par le Gouvernement lors de la conférence nationale du handicap le 19 mai dernier. En particulier, la prime d'activité sera ouverte aux personnes percevant une pension d'invalidité ou une rente accident du travail-maladie professionnelle. Cet élargissement fait suite à celui prévu pour les personnes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé. Le dynamisme des prestations sociales demeurera néanmoins contenu dans un contexte de faible inflation et d'amélioration de la situation économique.

Les moyens accordés au ministère des affaires étrangères et du développement international seront en légère augmentation (+40 M€) en tenant compte du caractère exceptionnel des dépenses liées en 2016 à l'organisation de la Conférence « Paris Climat 2015 ». Ils permettent de financer les engagements du Président de la République en faveur de l'aide publique au développement et la sécurisation de nos implantations à l'étranger, tout en poursuivant la diminution des effectifs, la rationalisation du réseau et la maîtrise des coûts de fonctionnement du ministère. En outre, grâce à la gestion dynamique du patrimoine immobilier du ministère, les produits de cessions immobilières à l'étranger affectés au compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » permettront d'assurer une contribution au désendettement de l'État de 60 M€ en 2017.

Les moyens budgétaires du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt permettront d'assurer la lutte contre les maladies animales à la suite des différentes crises sanitaires subies au cours de l'année 2016. L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) sera revalorisée. Des efforts de rationalisation seront demandés aux opérateurs du ministère, et sur le fonctionnement des services.

Les moyens du ministère des finances et des comptes publics sont revus à la baisse par rapport à la LFI 2016 (-165 M€). La baisse des effectifs sera poursuivie (-1 512 ETP), en lien notamment avec la poursuite de la dématérialisation et la rationalisation des implantations territoriales. La réduction des effectifs sera d'une ampleur inférieure à celle des années précédentes compte tenu du renforcement des moyens de la douane au titre de la lutte anti-terroriste et de la préparation du prélèvement à la

source de l'impôt sur le revenu (qui supposera un effort d'accompagnement des employeurs et des contribuables). Les dépenses de fonctionnement du ministère seront également réduites.

Les moyens des services du Premier ministre seront en légère hausse par rapport à la LFI pour 2016, pour faire face aux besoins en matière de sécurité : les crédits destinés au Secrétariat Général pour la Défense et la Sécurité Nationale (SGDSN) seront majorés, et l'évolution des moyens de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) lui permettra de développer son action de protection des systèmes d'information de l'État. Ces moyens nouveaux s'accompagneront d'économies sur les dépenses de fonctionnement.

Les moyens du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique seront en baisse de 36 M€ par rapport à la LFI 2016. Les interventions de soutien au développement économique seront rationalisées, tout comme les dépenses consenties en faveur de l'innovation, tout en préservant le soutien de l'État aux pôles de compétitivité et aux interventions de Bpifrance.

Les moyens du ministère du logement et de l'habitat durable seront en légère augmentation, principalement du fait des besoins liés à l'hébergement d'urgence. Les crédits consacrés aux aides personnelles au logement seront stabilisés. Les moyens accordés aux aides à la pierre, cofinancées par l'État et les bailleurs sociaux seront également préservés.

Les crédits du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer seront en légère augmentation par rapport à la LFI 2016. Des moyens supplémentaires seront notamment dégagés pour le financement de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), notamment grâce aux économies sur les dépenses de fonctionnement et les effectifs. De même, les agences rattachées au ministère contribueront en 2016 à l'effort de redressement des comptes publics.

Les crédits du ministère des Outre-Mer seront légèrement augmentés en 2017 afin de poursuivre les efforts engagés en matière d'accès au logement, de soutien à l'emploi et d'appui à l'investissement local. Les recrutements prévus pour le service militaire adapté (SMA) permettront d'atteindre l'objectif du « SMA 6 000 ».

Crédits des ministères hors contribution directe au CAS "Pensions" (en M€)	LFI 2016	PLF 2017	Écart LFI 2016
Affaires étrangères et développement international - hors programme 341 "Conférence Paris climat 2015"	4 461	4 501	40
Affaires sociales et santé	19 375	20 059	685
Agriculture, agroalimentaire et forêt	3 900	4 116	217
Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales ⁽¹⁾	246	220	- 26
Culture et communication	3 231	3 401	170
Défense (dont anciens combattants)	34 520	35 053	533
<i>dont mission défense</i>	31 828	32 428	600
<i>dont Défense - hors mission défense</i>	2 692	2 625	- 67
Économie, industrie et numérique	1 527	1 492	- 36
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche	69 647	72 562	2 915
<i>dont Éducation nationale</i>	46 803	48 868	2 065
<i>dont Enseignement supérieur et recherche</i>	22 844	23 694	850
Environnement, énergie et mer	15 086	15 169	83
Familles, enfance et droits des femmes	28	30	2
Finances et comptes publics	12 863	12 698	- 165
Fonction publique	234	245	11
Intérieur ⁽¹⁾	15 297	16 160	863
Justice	6 573	6 868	295
Logement et habitat durable	17 935	18 062	127
Outre-mer	2 016	2 032	16
Services du Premier ministre	1 879	1 926	47
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	11 511	13 342	1 831
Ville, jeunesse et sports ⁽²⁾	1 041	1 122	82

(1) hors mission "Relations avec les collectivités territoriales"

(2) y compris programme 147 "Politique de la ville"

3. L'évolution de la masse salariale

Afin d'assurer la sécurité des Français, le Gouvernement a créé un peu moins de 30 000 emplois depuis le début du quinquennat. Ces créations d'emplois, qui ont bénéficié principalement aux ministères de la Défense, de la Justice et de l'Intérieur, n'étaient pas prévus dans la programmation initiale mais sont indispensables dans le contexte sécuritaire actuel.

Déduction faite de cet effort exceptionnel, les emplois sont globalement en baisse entre 2013 et 2016 compte tenu des suppressions de postes dans les ministères non prioritaires.

Sur l'ensemble de la législature, hors les créations décidées à partir de 2015 pour la sécurité des Français, les effectifs de l'État seront en baisse de plus de 5 000 emplois, en dépit d'une légère augmentation des effectifs en 2017, hors actualisation de la LPM et du plan de lutte anti-terrorisme (PLAT).

L'évolution de la masse salariale de l'État en 2017 tient compte des créations d'emplois décidées dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme et de la révision de la trajectoire d'effectifs de la Défense lors de l'actualisation de la LPM en 2015, ainsi que des mesures salariales en faveur des agents publics.

Comme en 2016, l'Éducation nationale, la Défense, l'Intérieur et la Justice sont les principaux bénéficiaires des créations de postes.

Sont ainsi prévues :

- 464 créations nettes de postes au ministère de la Défense, après 2 300 en 2016 ;
- 1 746 créations à l'Intérieur (essentiellement dans la police et la gendarmerie) et 2 100 à la Justice. Ces créations incluent les recrutements au titre du plan de lutte anti-terrorisme (PLAT) et du plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) ;
- 11 662 créations de postes à l'Éducation nationale, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de 60 000 postes supplémentaires sur le quinquennat dans le secteur de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Enfin, 153 créations d'emplois sont prévues dans les services du Premier ministre, et en particulier au sein du SGDSN, à l'ANSSI et au groupement interministériel de contrôle (GIC).

Dans les autres ministères, 2 290 postes seront supprimés.

Par ailleurs, l'évolution de la masse salariale prendra en compte les conséquences de l'évolution du point d'indice, qui augmente de 0,6% en juillet 2016 et à nouveau de 0,6% en février 2017.

S'agissant des enveloppes catégorielles, elles intégreront les coûts associés à la mise en œuvre du protocole PPCR (« Parcours professionnels, carrières et rémunérations ») ainsi que des mesures catégorielles ministérielles, notamment le rééquilibrage des primes des professeurs des écoles à compter de la rentrée 2016.

Schéma d'emplois de l'État (budget général et budgets annexes)		13 795
Ministères prioritaires		16 125
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		11 662
Défense		464
Justice		2 100
Intérieur		1 746
Services du Premier ministre		153
Autres ministères		-2 290
Affaires étrangères		-48
Affaires sociales et santé		-80
Agriculture, agroalimentaire et forêt		0
Aménagement du territoire		-3
Culture et communication		0
Environnement		-500
Logement		-160
Économie		-30
Finances		-1512
Outre-mer		196
Ville, jeunesse et sports		-3
Travail, emploi et dialogue social		-150
Budgets annexes		-40
Contrôle et exploitation aériens		0
Publications officielles et information administrative		-40

* Le schéma d'emplois positif sur le ministère de l'Outre-mer correspond au respect de la trajectoire fixée en LPFP et à la réalisation du « SMA 6 000 » (objectif de 6.000 jeunes en service militaire adapté).

Évolution des effectifs 2012-2017 en ETP (budget général et budgets annexes)							
	2012	2013	2014	2015	LFI 2016	PLF 2017	TOTAL
Évolution des effectifs	4 118	-7 172	-2 584	6 934	14 331	13 795	29 422
Évolution des effectifs (hors PLAT et actualisation de la LPM)	4 118	-7 172	-2 584	-1 074	-1 202	2 632	-5 282